

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Vingt-cinquième session du Comité pour les plantes
En ligne, 2-4, 21 et 23 juin 2021

Questions stratégiques

Coopération avec des organisations et des accords multilatéraux sur l'environnement

ADDENDUM AU DOCUMENT INTITULÉ COOPÉRATION AVEC LA
STRATÉGIE MONDIALE POUR LA CONSERVATION DES PLANTES

1. Le présent addendum a été préparé par le Secrétariat en collaboration avec le représentant régional pour l'Océanie (M. Damian Wrigley), en sa qualité de co-responsable du Comité pour les plantes pour la décision 18.50, *Coopération avec la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes* (voir [PC25 Doc. 7.2](#)).

Avancement des travaux depuis mai 2020 (PC25 Comp.)

2. Suite au report, en raison de la pandémie de COVID-19, de la 25^e session du Comité pour les plantes (PC25) qui aurait dû avoir lieu du 17 au 23 juillet 2020, le Comité a pris plusieurs décisions intersessions (voir la [notification n° 2020/056](#) du 21 septembre 2020), concernant notamment l'approbation de son plan de travail pour 2020-2022, décrit dans le document PC25 Doc. 7.2. Dans son plan de travail, le Comité pour les plantes nomme les responsables de la mise en œuvre de la décision 18.50, comme suit : Damian Wrigley, représentant pour l'Océanie ; Fabiola Rocío Núñez Neyra, représentante pour l'Amérique centrale et du Sud et Caraïbes ; et Yan Zeng, représentante suppléante pour l'Asie.
3. Le 15 janvier 2021, le Secrétariat a publié le document d'information PC25 Inf. 13 (en anglais seulement), [Cooperation with the Global Strategy for Plant Conservation – supporting information](#). Il contient une mise à jour des procédures et décisions de la CITES qui contribuent à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (SMCP).
4. Par ailleurs, après information en ligne du Comité pour les plantes, le 23 novembre 2020, il a été décidé que le Secrétariat collaborerait avec M. Wrigley pour examiner, avec le Comité pour les plantes, la mise en œuvre de la décision 18.50, en préparation de la 25^e session du Comité pour les plantes. Cette collaboration comprenait des contacts avec les représentants du *Partenariat mondial pour la conservation des plantes* (PMCP) et de *Botanic Gardens Conservation International* (BGCI), et l'examen des résultats pertinents de la Convention sur la diversité biologique (CDB), tels que les délibérations des 23^e et 24^e sessions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA), et plus précisément :
 - a) SBSTTA 23 Inf. 12 [Plant Conservation Report summary document: A report on progress towards the targets of the Global Strategy for Plant Conservation 2011-2020](#);
 - b) SBSTTA 24 Inf. 20 on [The development of a post-2020 global strategy for plant conservation as a component of the global biodiversity framework](#); et

- c) SBSTTA 24.03 Add. 2 on [Post-2020 Global Biodiversity Framework: scientific and technical information to support the review of the updated goals and targets, and related indicators and baselines - Scientific and technical information to support the review of the proposed goals and targets in the updated zero draft of the post-2020 global biodiversity framework.](#)

5. Les négociations de la Convention sur la diversité biologique (CDB) relatives à un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ont également été perturbées par la pandémie de COVID-19. Un premier projet complet du nouveau cadre devrait être publié avant la troisième session du groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, prévue dans les mois à venir de 2021. Un deuxième projet serait ensuite publié avant la quinzième session de la Conférence des Parties à la CDB (COP15), qui devrait se réunir du 11 au 24 octobre 2021, à Kunming (Chine).
6. Il s'ensuit que les incertitudes planant sur l'avenir de la SMCP, dans le cadre de la CDB, sont un frein pour la capacité du Comité pour les plantes à mettre en œuvre la décision 18.50 et à examiner l'avenir de la résolution Conf. 16.5 *Coopération avec la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes de la Convention sur la diversité biologique*. Les responsables nommés par le Comité pour les plantes pour la décision 18.50 sont déterminés à poursuivre leurs efforts dans la période intersessions dès l'instant où la COP15 de la CDB aura pris une décision sur l'avenir de la SMCP.

Recommandations révisées

7. Le Comité pour les plantes est invité à :
- a) prendre note du document PC25 Comp. et de son addendum (PC25 Doc. 13 Addendum) ;
 - b) reporter l'examen de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (SMCP) et de la résolution Conf. 16.5, *Coopération avec la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes de la Convention sur la diversité biologique* jusqu'à ce que les décisions de la CDB sur l'avenir de la SMCP soient claires ; et
 - c) proposer à la Conférence des Parties de supprimer les décisions 18.49 à 18.51, *Coopération avec la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes* et de les remplacer par le projet de décision suivant :

19.AA À l'adresse du Comité pour les plantes et du Secrétariat

Le Comité pour les plantes, en collaboration avec le Secrétariat :

- a) tenant compte des résultats pertinents des négociations de la CDB concernant l'avenir, après 2020, de la SMCP, examine la nécessité de réviser la résolution Conf. 16.5, *Coopération avec la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes* ;
- b) s'il le juge approprié, rédige un projet de révision de la résolution Conf. 16.5 dans le but de s'assurer que la collaboration mutuelle entre les deux Conventions y soit reflétée ; et
- c) présente ses recommandations à la 20^e session de la Conférence des Parties, selon qu'il convient.